

Le 16 mars 2006

Madame Monique Gélinas
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'établissement d'un LET aux Îles-de-la-Madeleine

Madame,

La présente fait suite à votre demande du 8 février concernant les risques à la santé que peuvent entraîner pour les travailleurs du centre et les habitants résidants à 2,5 km, un incinérateur, un centre de tri ou un lieu d'enfouissement technique.

Veuillez trouver ci-joint le document présentant un résumé des risques à la santé pour les travailleurs et la population. Si des précisions vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie Chagnon
Agente de programmation en santé environnementale

c. c. M. Christian Bernier, M.D.

pièce jointe

Projet d'établissement d'un LET aux Îles-de-la-Madeleine

Réponses aux questions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement adressées à la Direction de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, mars 2006

Résumé des risques pour la santé des travailleurs du centre et des habitants résidants à 2,5 km qui peuvent entraîner un incinérateur, un centre de tri des matières résiduelles recyclables, une unité de compostage ou un lieu d'enfouissement technique.

1. Risques potentiels pour la santé des travailleurs

En général, les travailleurs attirés à un incinérateur, un centre de tri de matières résiduelles recyclables, une unité de compostage ou un lieu d'enfouissement techniques peuvent être exposés à des risques d'origine chimique, physique, microbiologique, risquer de développer des problèmes d'ordre musculo-squelettiques et subir des atteintes à leur sécurité.

Incinérateur

Outre les aspects de sécurité associés au transport et à la manipulation des matériaux, il y a possibilité d'inhalation directe et d'ingestion de particules toxiques lors des différentes actions de transport, de nettoyage et de transbordement des cendres et de lixiviat. Les cendres volantes en particulier peuvent être une source d'exposition aux dioxines et furanes. Le port de vêtements et d'équipements de protection appropriés et le respect de bonnes méthodes de travail et de mesures d'hygiène personnelle sont donc très importants.

Centre de tri de matières résiduelles recyclables

Les travailleurs d'un centre de tri peuvent être exposés à des risques ergonomiques associés à la cadence et au caractère répétitif des actions à poser lors des activités de tri. Dépendant de la qualité des lots de matières résiduelles à trier, les travailleurs peuvent être en contact par inhalation ou par contact cutané à des substances variées (particules en suspension, objets tranchants et piquants, odeurs etc.). Une attention particulière doit être apportée au port d'équipement de protection approprié, aux mesures d'hygiène personnelle et à la bonne organisation du travail.

Unité de compostage

Le travail dans une unité de compostage où l'on retrouve des boues de fosses septiques et des matières résiduelles organiques peut entraîner l'exposition par contact cutané, par inhalation (et parfois même par ingestion) à des microorganismes susceptibles de causer des problèmes d'ordre irritatifs ou allergiques (yeux, nez, gorge), gastro-intestinaux, respiratoires (bronchite chronique, asthme) et infectieux (infections de la peau ou du système respiratoire). De plus les odeurs nauséabondes engendrées par la décomposition des déchets peuvent engendrer des problèmes d'ordre irritatif et des symptômes non spécifiques (nausées, maux de tête, maux de gorge, etc.).

Lieu d'enfouissement technique

L'exposition à certaines substances toxiques (ex. cendres volantes) lors d'activités de transbordement pourrait représenter un risque pour les travailleurs. Le travail avec la machinerie lourde peut entraîner des problèmes de sécurité et d'exposition au bruit.

2. Risques pour la population résidant à 2,5 km.

La présence d'un centre intégré de gestion de matières résiduelles situé à 2,5 kilomètres d'une communauté et établi selon la nouvelle réglementation québécoise, ne devrait pas entraîner de risques pour la santé de la population. Cependant, lors de certaines conditions atmosphériques particulières telles qu'il en existe aux Îles de la Madeleine, l'unité de compostage pourrait être la source d'odeurs nauséabondes qui peuvent être des irritants non négligeables qui peuvent affecter temporairement la qualité de vie des résidents.